



1112005601

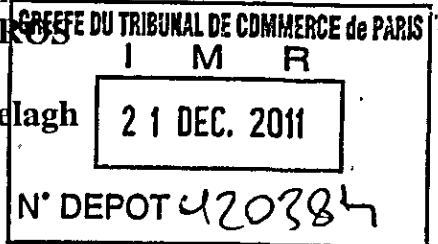
DATE DEPOT :	2011-12-21
NUMERO DE DEPOT :	2011R120384
N° GESTION :	1998B18795
N° SIREN :	421318809
DENOMINATION :	DEVON STORAGE FRANCE
ADRESSE :	64 rue du Ranelagh 75016 Paris
DATE D'ACTE :	2011/12/01
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

DEVON STORAGE FRANCE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6.500.000 EUROS

Siège social : 64 rue du Randlagh
75016 - PARIS

RCS PARIS 421 318 809



**PROCES-VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**L'AN DEUX MILLE ONZE,
LE PREMIER DECEMBRE A ONZE HEURES,**

Les associés de la SARL « DEVON STORAGE FRANCE » se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

. La Société DEVON STORAGE EUROPE BV détenant Représentée par son Gérant Monsieur MOSER	300.000 parts
. La « Société Civile de Participations Foncières » détenant Représentée par son Gérant, Monsieur Daniel GUERIN	637.750 parts
. Monsieur Daniel GUERIN détenant	687.250 parts

Soit au total 1.625.000 parts

sur le total de 1.625.000 parts composant l'intégralité du capital social.

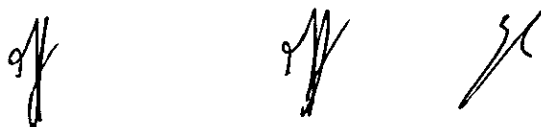
L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Daniel GUERIN préside la séance en qualité de gérant-Associé.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de cession de parts – Modification des statuts.
- Délégation de pouvoir.

Après quoi, Monsieur le Président expose que la Société « DEVON STORAGE EUROPE BV » a exprimé le désir de céder la totalité des parts qu'elle détient dans le capital de la société, au profit de la « Société Civile de Participations Foncières ». Il y a donc lieu, conformément à l'article 10 des statuts, de se prononcer sur l'autorisation de cession et de modifier corrélativement, sous réserve de réalisation de ladite cession, l'article 7 des statuts.



Après discussion, il est mis aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale autorise la société « **DEVON STORAGE EUROPE BV** » à céder la totalité de ses parts à la « **Société Civile de Participations Foncières** ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sous réserve de la réalisation de la cession de parts, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 7 des statuts :

ARTICLE 7 **CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de **6.500.000 € (SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS)**. Il est divisé en **1.625.000 (UN MILLION SIX CENT VINGT CINQ MILLE)** parts sociales de **4 € (QUATRE EUROS)** chacune, numérotées de 1 à 1.625.000, attribuées aux associés, savoir :

➤ A la « Société Civile de Participations Foncières » à concurrence de portant les numéros de 1 à 300.000 et de 969.751 à 1.607.500	937.750 parts
➤ A Monsieur Daniel GUERIN à concurrence de portant les numéros de 300.001 à 969.750 et de 1.607.501 à 1.625.000	687.250 parts
TOTAL DES PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL	1.625.000 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



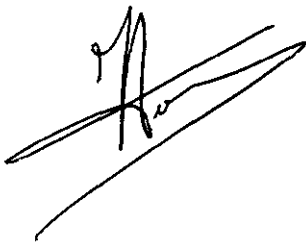
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et la gérance.

Société DEVON STORAGE EUROPE BV
Son Gérant

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping strokes.

M. Daniel GUERIN

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and a horizontal line across the middle.

Société Civile de Participations Foncières
Son Gérant

A handwritten signature in black ink, similar in style to the others, with a vertical stroke and horizontal lines.